

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie/chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19-

049719 /A895

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1895

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : Rétiré(e)

Nom & Prénom : BENACHEF RACHID

Date de naissance : 1948

Adresse : Idem

Tél. 06.45.12.03.17 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ALAOUI FDILI Mostafa Pharmacie de Lorraine SARL 2, Bd. Raoul El Meskini - Casablanca tél.: 0522 26 35 40 / 0522 22 27 56 ICE : 002536701000094	05/12/20	54,40 DA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'os.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

صيدلية لورين PHARMACIE DE LORRAINE S.A.R.L A.U

Alaoui Fdili Mostafa

Pharmacien Diplômé de
L'Université de Limoges
FRANCE



FACTURE N° 0000039

M. Benchekra Hennine.

52, Bd, Rahal El Meskini
Tél : 05 22 26 35 40 - Fax : 05 22 22 27 56
CASABLANCA
T.P 34259422 - I.F 45730536
R.C 463287 - C.N.S.S 1450444
ICE 002536701000094
E-mail : alaouimostafa2@hotmail.fr

Casablanca, le 05/12/20.

Doit

Quantité	Désignation	P.U	Montant
1	Kandegic 160		35,70
1	Loratad 500 / 20		18,70
			<u>54,40</u>

ALAOUI FDILI MOSTAFA
Pharmacie de Lorraine SARL
52, Bd, Rahal El Meskini - Casablanca
Tél : 05 22 26 35 40 / 05 22 27 56
ICE : 002536701000094

NESES EN GARDE SPECIALES ET PRECAUTIONS D'EMPLOI :
EN CAS DE DOULEUR, IL EST DÉCONSEILLÉ DE DEMANDER DES MEDICAMENTS OU DE VOTRE PHARMACIEN.

EN CAS DE DOULEUR, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER LA VISITE D'UN MEDECIN OU DE VOTRE CHIRURGIEN (spécialiste).

- En cas de surdosage de la prise par jour, consulter immédiatement votre médecin.

Les gradients pour la pression barométrique sont déterminés par la méthode de l'oscillomètre à diaphragme ou à piston.

- Les comparaisons entre les deux groupes de patients ont montré que les patients atteints d'insuffisance cardiaque chronique avaient une mortalité plus élevée que les patients atteints d'insuffisance cardiaque aiguë. Cependant, il n'y a pas eu de différences significatives entre les deux groupes en ce qui concerne l'âge, le sexe, la race, le taux d'obésité, le taux de diabète et le taux de hypertension.

Le solutioin binaire orientée par objectifs génératrice de peau pourraient des résultats intéressants (www.toblerine.com). Ainsi, il existe des algorithmes qui sont capables de déterminer la meilleure solution à un problème donné en fonction des critères spécifiés.

- Si l'adulte présente plus de 5 jours ou le début plus de 3 jours, ou dans le cas des effections persistantes ou de surinfections, il est nécessaire de consulter un médecin généraliste ou un spécialiste.
- Si l'adulte présente plus de 5 jours ou le début plus de 3 jours, ou dans le cas des effections persistantes ou de surinfections, il est nécessaire de consulter un médecin généraliste ou un spécialiste.

PRÉSENCE VOTRE MÉDECIN SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LA MALADIE DE PARKINSON ET SUR LES TRAITEMENTS DISPONIBLES.

INFORMATIONS MEDICO-PROFESSIONNELLES ET AUTRES INFORMATIQUES

A cette émission : en alternatif, dans ces conditions normales d'utilisation, peut être utilisée pendant la grossesse et l'allaitement.